



Le Canton attend de la Commune de Bagnes, dont dépend Verbier, qu'elle se conforme au droit pour l'avenir mais aussi qu'elle règle les cas du passé. Yvain Genevay

## Verbier n'a toujours pas remis ses chalets en ordre

**CONSTRUCTIONS** Un rapport du Conseil d'État valaisan montre que la Commune peine à régulariser ses cossus logis construits au mépris du droit.

JULIEN WICKY  
julien.wicky@lematindimanche.ch

Dans le bureau du conseiller d'État valaisan Jacques Melly, les classeurs fédéraux relatifs à l'affaire des constructions illégales de Verbier s'empilent. Au point que depuis bientôt quatre ans, le dossier semble se perdre en de multiples rapports d'experts et autres analyses alors que l'illégalité des constructions est avérée. Qu'il s'agisse de spas dissimulés en sous-sol en lieu et place de caves ou de locaux de rangement, de contournements de la Lex Weber ou de chalets qui ne correspondent plus aux plans, le constat est sans appel.

Depuis qu'il a mis le nez dans ce vaste scandale immobilier, le Canton attend de la Commune de Bagnes, dont dépend Verbier, qu'elle se conforme au droit pour l'avenir mais aussi qu'elle règle les cas du passé. Chaque six mois, elle doit rendre un rapport sur l'état de ses avancées. Le dernier, envoyé en décembre, concluait en substance que les demandes du gouvernement étaient respectées. Mais un rapport interne du gouvernement daté du 22 mai dernier que «Le Matin Dimanche» s'est procuré ne raconte pas la même histoire. Jacques Melly le concède: «Les informations en notre possession ne nous permettent pas d'être aussi affirmatifs que la commune.» Si l'avenir s'annonce effectivement sous de meilleurs auspices, le passé peine à être réglé. Et c'est un euphémisme.

Poliment, le canton estime «ne pas disposer de suffisamment d'éléments permettant de dire» que les exigences en matière de régularisation de ces chalets sont remplies. L'État n'est pas plus certain que la Commune de Bagnes a cessé, comme elle l'affirme pourtant, «de conditionner la délivrance d'autorisation au paiement d'une amende». Une pratique qui, en plus de ne pas être légale, génère une importante inégalité de traitement selon que l'on soit un petit propriétaire local ou un riche millionnaire de Verbier.

### Millions de gains illicites à confisquer

Dans tous les cas, la Commune ne peut s'épargner une pesée des intérêts pour révoquer un permis de construire, même s'il s'agit «juste» d'un spa construit à la place, par exemple, d'un local à vélo. Le respect de l'intérêt public suscitait encore que les gains illicites générés par ces constructions soient confisqués. Compte tenu du prix de l'immobilier à Verbier, la facture se compterait en dizaines de millions. Or cet aspect, comme le reconnaît le rapport en

notre possession, «nécessiterait un examen plus approfondi». À l'interne de la Commune, on nous confie d'ailleurs que «c'est le point qui fait le plus grincer des dents». De fortes pressions des milieux immobiliers seraient en jeu.

Pour le conseiller communal en charge des Constructions, Antoine Cretton, il est déjà important que l'État reconnaisse que, s'agissant du présent et de l'avenir, plus rien de répréhensible n'a été découvert. Sur le passé, il prend note des remarques, mais rappelle que la Commune «n'a jamais cherché à cacher que la régularisation était difficile, les cas étant juridiquement complexes». Il semble regretter, à ce titre, «qu'il ait fallu quand même plus de quatre mois pour obtenir un retour de l'État» sur les procédures appliquées.

### D'autres cas non dénoncés?

Le gouvernement reste sur ses gardes et attend des faits plus que des promesses. Il exige ainsi la justification de toutes les décisions prises sur une liste d'environ 117 dossiers litigieux. Sur une quinzaine de dossiers très problématiques, il demande aussi la production de tous les documents, courriers et autres décisions prises depuis

«Une mise sous tutelle n'est pas une option actuellement. Nous ne restons pas les bras croisés, ce dossier occupe quatre départements sur cinq»

Jacques Melly,  
conseiller d'État (PDC/VS)

## L'architecte communal a fait l'objet d'un avertissement, le climat à Verbier est délétère

Alors que la tâche de Verbier s'annonce encore difficile pour faire table rase du passé, des événements survenus ces derniers mois sont de nature à révéler une ambiance tendue au sein de l'administration, et plus particulièrement au service des constructions.

Selon des documents en notre possession, deux collaborateurs de ce service, dont l'architecte communal, ont fait l'objet d'avertissements de la part de l'autorité. Concernant l'architecte, on mentionne

les contrôles menés à l'automne 2017. Lors de ces examens portant sur 50 cas, une dizaine avait fait l'objet de visites. «Si des doutes subsistent, d'autres contrôles seront effectués», promet Jacques Melly. L'un des dossiers, multipliant les infractions et comportant plus de 200 mètres carrés autorisés illicitement, fait d'ailleurs l'objet d'une analyse séparée.

Mais la Commune a-t-elle dénoncé tous les cas d'infractions au Canton? Dans son rapport, l'État laisse cette question ouverte. Antoine Cretton assure que «s'agissant de cas portés à sa connaissance», la réponse est oui. La prudence est de rigueur. De récents éléments en notre possession laissent en effet penser que d'autres dossiers, plutôt embarrassants, n'auraient pas quitté la Municipalité.

Pour vérifier le suivi correct de cette épineuse affaire, l'État nommera courant juillet un nouvel expert pour l'assister. Mais, compte tenu des exigences insatisfaites, n'est-il pas temps d'envisager des mesures plus radicales, allant jusqu'à la mise sous tutelle? «Notre objectif est que les institutions communales puissent fonctionner. Une mise sous tutelle n'est pas une option actuellement. Nous ne restons pas les bras croisés, ce dossier concerne quatre départements sur cinq. Mon espoir est que cette situation soit réglée dans les délais les meilleurs sans pour autant brader les problèmes.»

Reste que de nombreuses voix critiques s'impatientent, et il se murmure que Bagnes, plus riche commune du canton, bénéficie de largesses que d'autres n'auraient pas eues. Ces remarques, la Commission de gestion du Grand Conseil valaisan les a entendues. Elle devrait rendre un rapport sur le rôle de l'Administration cantonale dans cette affaire très prochainement. En parallèle, une enquête pénale suit son cours.

l'automne dernier, lors de laquelle le président et le secrétaire de la Commune souhaitaient s'expliquer sur leur condamnation pour faux dans les titres - un appel est en cours - dans le cadre du licenciement de Gabriel Luisier, un ex-employé désigné comme lanceur d'alerte dans l'affaire des constructions. L'employé averti aurait alors dit ne pas vouloir «participer au mur des Lamentations ni à entendre les criminels». Ambiance.